D L P 11 - 9 - 90007344
ISSN 0750-5647

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 14 - 6 Septembre 1990

Limitation d'autorisation de vente et d'utilisation des produits à base de lindane, simazine et atrazine
COLZA : - insecticides utilisables à l'automne
- herbicides de pré-semis et pré-levée

Rectificatifs :
- à la liste des insecticides contre la grosse altise, après levée, parue dans notre dernier Bulletin, il fallait ajouter le FALSTAC (alphaméthrine) et le TALSTAR (bifenthrine).
- les produits : BATAN 5G, RAMPAR, DELEX, CARBOTERADIA sont à utiliser à 9 kg/ha contre la grosse altise.

Produits à base de lindane, simazine et atrazine

Par décision du Comité d'homologation en date du 1er Juin 1990 parue au Journal Officiel du 13 Juillet 1990, les usages et les autorisations de vente des produits à base d'atrazine, de simazine et de lindane sont limités de la façon suivante :

1°) Spécialités contenant de l'atrazine et/ou de la simazine

Les doses d'utilisation de ces spécialités ne doivent pas apporter plus de 1500 g/ha d'atrazine ou de simazine ou du mélange atrazine - simazine. Les usages actuellement autorisés dont l'apport en matière active respecte cette condition sont maintenus.

Par contre, pour les usages où cet apport est supérieur, **la dose d'emploi devra être diminuée jusqu'à respecter un apport maximum de 1500 g/ha**. Cette diminution de dose peut entraîner une modification de l'efficacité et de l'intérêt agronomique du produit.

2°) Spécialités contenant du lindane

Le même principe est adopté pour la limitation des doses d'utilisation, avec **un apport maximum de 1350 g/ha de lindane** en traitement de sol.

De plus, les traitements foliaires et les traitements de semences des betteraves et des crucifères oléagineuses font l'objet d'un retrait d'homologation.

Les diminutions de dose sont effectives dès à présent.

COLZA

Les produits de traitement

- contre les limaces :
. appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m2)
. matières actives : mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)

P248

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

- contre les insectes :

au semis			de la levée à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)	
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Matières actives	Spécialités commerciales
	450g ma/ha				benfuracarbe	Oncol 5 G - Oncol S
9 kg	9 kg	9 kg			carbofuran	Nombreuses spéc. (2)
9 kg	7,5 kg				carbosulfan	Marshal Fort
12 kg	12 kg	12 kg			furathiocarbe	Deltanet
10 kg	10 kg				terbuphos	Counter plus
	9 kg				thiofanox	Dacamox 5 G -Dacamox 5 S
9 kg	9 kg	9 kg			carbofuran-isophenphos	Carma
	18 kg				phorate + terbuphos	Dispell
			0,15 l	0,15 l	alphaméthrine	Fastac
			0,07 l		bifenthrine	Talstar
					bromophos	Nexion 25-Sovinexion 25 Nexion 40-Nexion EC 40
			0,3 l	0,3 l	cyfluthrine	Baythroïd
			0,25 l 25 g ma/ha		cyperméthrine	Cymbush, Kafil super Nombreuses spéc. (2)
			0,2 l	0,2 l	deltaméthrine	Décis Décis Flo - Bitam Flo
					dialiphos	Torak
			250 g ma/ha		endosulfan	Nombreuses spéc. (2)
			0,6 l		esfenvalérate	Sumi-alfa
			0,5 l		fenvalérate	Sumicidin 10
			0,2 l		fluvalinate	Mavrik - Mavrik Flo
			0,1 l	0,15 l	lambda-cyhalothrine	Karate
			1,5 l ou 1,5 kg		malathion	Nombreuses spéc. (2)
			1,25 kg		méthidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide
			200 g ma/ha		parathion éthyl et méthyl	Nombreuses spéc. (2)
			200 g ma/ha		parathion huileux	Nombreuses spéc. (2)
					phosalone	Zolone Flo-Azofène Flo Nombreuses spéc. (2)
					pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox
			0,065 l		tralométhrine	Trackor 108 EC
			0,75 l		endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP - Ekadrine PE
					endosulfan + thiométon	Serk EC
			0,75 l 0,75 l		phosalone + parathion méthyl	Fortène Taxylone

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.

(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente.

HERBICIDES UTILISABLES EN PRE-SEMIS, PRE-LEVEE sur COLZA D'HIVER.

	Matières actives	Spécialités commerciales (Firmes)	Dose/ha	OBSERVATIONS
Pré-semis	triallate	AVADEX 480 (MONSANTO) ou autres spécialités	3 l	* Incorporation rapide dans la couche superficielle du sol. * Antigraminées annuelles.
	trifluraline	Nombreuses spécialités dont TREFLAN (DOWELANCO)	2,5 l	* Incorporation immédiate dans les 24 heures après traitement, dans les premiers centimètres du sol. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide	DEVRINOL FL (PEPRO)	2,2 l à 2,8 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures à une profondeur de 3 à 4 cm avec une herse légère.Ne pas travailler trop profondément. Doses: 2,2 à 2,5 l si moins de 25% d'argile 2,8 l si plus de 25% d'argile et en cas de Ray-grass. * Essentiellement antidicotylédones.
	napropamide+ nitralin	ZULAN (SHELL CHIMIE)	2,5 kg	* Incorporation identique à DEVRINOL FL.
	trifluraline+ tébutame	AMARILLO (LA QUINOLEINE)	5 l	* Incorporation dans un délai de 24 heures après traitement. Une incorporation dans les 4 à 5 premiers centimètres du sol est recommandée. * Intérêt sur flore mixte (Dicotylédones et Graminées).
	napropamide+ tébutame	TAMBER (STAUFFER)	6 l	* Incorporation dans un délai de 48 heures après traitement, dans les 3 à 4 premiers centimètres. * Intérêt sur flore mixte (Dicotylédones et Graminées)

P249

Pré-semis ou Pré-levée	tébutame	COMODOR 6 (LA QUINOLEINE)	5 à 6 l	* De préférence en pré-semis incorporé, mais utilisation en post-semis possible. *Antigraminées essentiellement. Sur repousses de Céréales, dose de 6 l. Sur Dicotylédones, dose de 4,8 l.
Post-semis	dimétachlore	TERIDOX (CIBA-GEIGY)	2 à 3 l	Ne pas utiliser en terre légère ou filtrante.
	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	2,5 l	* Lors de semis en conditions favorables: - sol bien préparé, finement grumeleux, non motteux - semis correctement effectué, bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm. * Application immédiatement après le semis. * **En fractionnement** : - 1,5 l en post-semis, pré-levée (ou en programme avec TREFLAN, DEVRINOL, COMODOR...) - 1,5 l en post-levée précoce. TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
	clomazone + tébutame	COLZOR (LA QUINOLEINE)	6 l	5 l en sol filtrant TRES BONNE EFFICACITE SUR CAPSELLE.
Post-levée précoce	métazachlore	BUTISAN S (BASF)	3 l	*Lors de semis en conditions difficiles : - sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines. - sol très battant ou très filtrant. - sol très sec rendant la levée aléatoire. - semis tardif. *Application au stade "cotylédons étalés - 1ère feuille pointante" du colza, avant le stade 2 feuilles des adventices.